

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 novembre 2023

Délibération n°2023/305

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mr DARBON Thierry - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude
SAINT PRIM	Mr CROS Michel

SALAISE SUR SANNE  
 SONNAY  
 VERNIOZ

Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD  
 Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier  
 Mr LHERMET Claude  
 Mr REY Jean Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme RABIER Christine – Mme CHOUCHANE Aïda pouvoir à Mr CORRADINI Louis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARX Axel – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent -

**EXCUSES** : Mme OGIER Karelle – Mr IMBLOT Jean Paul – Mr BECT Gérard - Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin – Mr MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Finances : fonds de concours – Communes de Chanas et Monsteroux-Milieu**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-160 en date du 26 juillet 2021 relative aux modalités d’attribution du fonds de concours de la Communauté de communes,

Considérant la demande des communes de Chanas et Monsteroux-Milieu dont les plans de financements s’établissent comme suit :

<b>FONDS DE CONCOURS Proposition d'attribution</b>	
<b>Chanas – Travaux d’aménagement de la place France</b>	
Coût global du projet :	300 796.90 € HT
Plan de financement :	
• Département	50 000.00 € (17 %)
• Fonds de concours EBER	100 000.00 € (33 %)
• Commune	150 796.90 € (50 %)
<b>FONDS DE CONCOURS Proposition d'attribution</b>	
<b>Monsteroux-Milieu – Travaux de sécurisation et d’élargissement du chemin de la Varèze</b>	
Coût global du projet :	108 250.00 € HT
Plan de financement :	
• Etat DETR	21 650.00 € (20 %)
• Département	32 600.00 € (30 %)
• Fonds de concours EBER	27 000.00 € (25 %)
• Commune	27 000.00 € (25 %)

Considérant que ces demandes s’inscrivent dans le cadre de la délibération, ci-dessus référencée, fixant les modalités d’attribution des fonds de concours de la Communauté de communes,

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l’unanimité de ses membres,**

**DÉCIDE** d'attribuer :

- Un fonds de concours d'un montant de 100 000.00 € à la Commune de Chanas pour les travaux d'aménagement de la place France ;
- Un fonds de concours d'un montant de 27 000.00 € à la Commune de Monsteroux-Milieu pour les travaux de sécurisation et d'élargissement du chemin de la Varèze.

**FINANCE** la présente dépense par les crédits inscrits au compte 2041412 du budget général 2023 ;

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**